

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2015

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Fred CILLER, Denise CLARION, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Elian SALANCON, David WILLIAMS.

Absents représentés : Bruno BARRE, Pascale CHANIAL, Thierry EUZIERE

Absent :

Secrétaire de séance : Mathieu BOUE.

Le Conseil approuve le projet de supérette sur la place du Marché

Décision modificative n° 2: Des virements de crédits pour ajuster les prévisions de dépenses et de recettes sont opérés notamment aux chapitres 11, 12, 13, 22 et 65 en fonctionnement et aux chapitres 20 et 23 en investissement.

Schéma de mutualisation communes / Nîmes Métropole:

Le Conseil approuve le schéma de mutualisation de service entre les communes membres et la communauté d'Agglomération : Saint-Gervasy étant partie prenante des services « plateforme » (conseil et aide administrative) ; ADS (instruction des permis de construire) et DSI (informatique, haut débit, vidéoprotection).

Avis sur le SDCI : la commune donne son avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet: il donne un avis défavorable à la fusion de la communauté de commune LEINS-GARDONNENQUE avec NIMES METROPOLE. Il donne un avis défavorable à la dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement des HAUTES TERRES DU VISTRE. Il donne un avis défavorable à la fusion de différents Syndicats Intercommunaux de lutte contre l'incendie et à l'extension à d'autres communes. Il donne enfin un avis favorable à la départementalisation du Syndicat Mixte d'Electricité du GARD.

Supérette: le Conseil approuve le projet de construction d'un local de 150m² destiné à accueillir une supérette, place du Marché, pour un montant de 348 830€ HT. Il se félicite de la subvention octroyée par l'Etat (DETR) d'un montant de 130 437€. Il décide de demander un Fonds de concours à NIMES METROPOLE dans le cadre de l'aide au commerce de proximité et de solliciter un prêt de 200 000€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (4 votes contre)

Bornes de recharge de voitures électriques : Le Conseil est favorable à l'installation de bornes de recharge de voitures électriques et transfère sa compétence pour les réaliser au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Gestion de la forêt : En préambule à un aménagement de la forêt, une mise à jour de l'assiette foncière bénéficiant du régime forestier doit être réalisée. Le conseil municipal accepte cette mise à jour demandée par l'ONF.

Assurance : La SMACL est reconduite pour l'assurance de la Mairie : responsabilité civile, assurance du patrimoine, assurance de la flotte automobile et assurance juridique. La cotisation annuelle se montera à 7 581,42 TTC, il n'y aura pas de franchise en cas de sinistre.

Travaux : Les radars pédagogiques vont être installés par la société Icare à l'entrée Est de La commune, à la descente de Cabrières et à proximité de l'école, pour 9 399€ HT. Les menuiseries extérieures de la Mairie (12 fenêtres) seront remplacées par la société Marc Alu pour un coût total de 11 164,78€ HT. Les ordinateurs dont l'école élémentaire avait été dotée dans le cadre des « écoles numériques » sont maintenant défectueux et seront remplacés (3 abstentions). La société BOUYGUES a installé de nouvelles guirlandes de Noël pour un montant de 2 627,00€ HT.

Indemnité du receveur municipal : Le conseil reconduit l'indemnité de conseil au nouveau Receveur municipal arrivé en septembre pour un montant de 121,15€ (1 abstention).

Procès verbaux électroniques : la commune décide d'engager la procédure en vue de la mise en place de la verbalisation électronique pour notamment faire respecter les règles de stationnement.